

Faut-il contrôler les naissances ? : (suite de la page 6)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **51 (1963)**

Heft 31

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270372>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA NURSE

Formation antérieure aux études :
Ecole primaire, et, si possible, école ménagère.

Ecoles

Montreux : Ecole de nurses (avenue Rambert 27). Age d'admission : 18 ans. Durée minimum des études : 18 mois, stages compris. Diplôme.

Fribourg : Ecole de nurses suisses de Bertigny. Age d'admission : 18 ans révolus. Durée minimum des études : 10 mois et demi. Ecologie : entre 2800 fr. et 3000 fr. L'Ecole place ses élèves pour un gain de base de 400 fr. par enfant à soigner (nourrie, logée, blanchie).

Sion : Ecole valaisanne de nurses. Entrée : 18 ans. Durée des études : 1 an (école et stages compris). Coût : 3200 fr. tout compris. Diplôme d'Etat du Valais.

Sierre : Ecole de nurses de la Maternité. Entrée : 18 ans. Durée et coût des études : 12 mois à 250 fr. par mois environ. Diplôme.

Les Brenets : Pouponnière neuchâteloise du Châtelard. Entrée : 18 ans. Durée et coût des études : 15 mois à 170 fr. par mois pour les Neuchâteloises (200 fr. pour les Confédérées et 200 fr. pour les étrangères), plus 100 fr. d'inscription et 200 fr. d'écologie général, et

un stage final rétribué de six mois dans un hôpital.

Lausanne : La Pouponnière et l'Abri acceptent quelques élèves pour une année (dès l'âge de 19 ans) et leur délivrent un certificat, l'écologie totale étant de 990 fr., mais se sont surtout spécialisés dans la formation d'infirmières d'hygiène maternelle et infantile (3 ans d'études).

Genève : Ecole des Granges. Entrée : 17-18 ans. Durée des études : 1 an. Coût : 140 fr. à 180 fr. de frais de pension, 250 fr. d'écologie et 50 fr. de taxe d'examen. Formation : 1 année de théorie, passage dans les services, stages dans familles. Certificat.

Ecole de nurses de Carouge : Entrée : 18 ans (maximum 15 élèves). Durée des études : 1 an. Ecologie : 180 fr. plus uniforme. Formation théorique (pédiatrie, anatomie, gynécologie) et pratique (nouveau-nés et prématurés, enfants jusqu'à 10 mois, enfants malades). Examens : pratique après deux mois, théorique après une année. Diplôme.

Préventorium de la Chapelle (Carouge) : 18 ans. 1 an et demi d'études. Max. 4 élèves. Ecologie : 30 fr. à l'entrée, et 100 fr. pendant 12 mois. Salaire : 120 fr. à 160 fr. pour stagiaires, 300 fr. pour nurses diplômées, desquels sont déduits nourriture et logement. Examens

s'occupent principalement des soins à donner aux nouveau-nés et aux tout-petits (jusque vers 2-3 ans environ). Son emploi du temps comprend : les soins à donner au bébé lui-même, et toutes les activités qui en découlent (préparation des repas, lavage du linge, entretien de la chambre, soins en cas de maladie, promenades, etc.). Elle est la toute première éducatrice de l'enfant.

théoriques (anatomie, physiologie, hygiène) et pratique. Stage de six mois dans maternité ou clinique infantile. Placement par l'Ecole. Diplôme.

La petite Maisonnette : 17-18 ans. Un an d'études. Pension : 150 fr. Inscription : 20 fr. Cours Froebel : 40 francs. Assurance : 35 fr. Stage payé : 100 fr. à 150 fr. Diplôme, avec broche et uniforme.

Pouponnière du Grand-Lancy : 17 ans minimum. 1 an d'études. Argent de poche. Pas de formation de nurse, mais travaux ménagers, français et contact avec les enfants. Ni examen, ni diplôme.

N. B. - Le diplôme de nurse ne permet en aucun cas de travailler dans les hôpitaux comme infirmière, mais seulement comme auxiliaire, ou dans une maternité comme nurse. Ce diplôme n'est pas reconnu par la Croix-Rouge. En revanche, les hôpitaux demandent des infirmières d'hygiène maternelle et infantile spécialisées (3 ans d'études).

APTITUDES REQUISES

Propreté. Minutie. Dévouement. Patience. Douceur. Bon équilibre psychique (on ne tolère pas les nervosités). Egalité d'humeur. Et surtout, amour des enfants (dans le métier, on préfère de beaucoup les jeunes filles maternelles).

L'offre et la demande

La demande : Proviens presque exclusivement de familles de l'étranger et de Suisse.

L'offre : Une profession qui peut être intéressante pour une jeune fille qui aime voyager ou vivre à l'étranger et qui tombe dans un milieu aisé et distingué. Mais, quoi qu'il en soit, la jeune nurse qui aime les enfants aura toujours la satisfaction d'être l'univers de l'un de ces petits êtres attachants dont elle aura la responsabilité.

Perspectives d'avenir : la nurse peut devenir directrice de crèche, de pouponnière ou de home d'enfants. La plupart des nurses qui ne se marient pas parlent leurs études pour être infirmières et travailler en hôpital.

Gain : Dépend de la famille qui engage. Peut être extrêmement bas, mais atteint, en général, 450 fr. à 500 fr. (nourrie, logée, blanchie).

Horaires de travail et congés : Dépendent de l'employeur.

Faut-il contrôler les naissances ?

(Suite de la page 6)

jours empêché que le problème soit exposé dans son jour le plus cru. En 1959, les évêques américains proclamaient qu'aucun acte gouvernemental ne devait être fait qui puisse favoriser une extension du contrôle des naissances. Peu après, le président Eisenhower leur donnait raison.

Mais bien que dirigée par un président catholique, l'Administration démocrate se montre plus souple et plus progressiste. Alors que jusqu'ici Washington préférait de ne pas ouvrir le délicat dossier, le gouvernement américain offre désormais informations et assistance à tout gouvernement désireux de mettre sur pied un contrôle des naissances.

L'espoir ouvertement formulé par des personnalités, tel le columnist James Reston du « New York Times », est que dans la seconde session du Concile, l'Eglise catholique amende sa politique en matière de birth control. Des leaders politiques, comme le président Lopez Mateos, du Mexique, ont évoqué, en privé, la possibilité d'un assouplissement dans la position du Vatican. Mais en réponse à l'ouvrage du professeur John Ford, le cardinal Cushing, de Boston, vient de rappeler que son Eglise reste opposée à toute forme artificielle de contraception.

Urgence d'une plus grande coopération entre scientifiques

Le vice-président de l'Académie des sciences de l'URSS, directeur de la section de biologie, écrit, entre autres :

« Toutefois, comme nous l'avons dit, cette production (de la photosynthèse) ne suffit pas entièrement aux besoins actuels de l'humanité en aliments, et ce problème inspire d'autant plus d'inquiétude qu'il faut tenir compte, en outre, d'un accroissement démographique constant.

» Finalement, le chiffre que pourra atteindre la population de la terre et son niveau de vie dépendent entièrement de la production photosynthétique et de la possibilité de l'utiliser plus ou moins complètement à des fins alimentaires.

« C'est pourquoi la photosynthèse des végétaux, l'augmentation de la production photosynthétique et la régulation de l'activité photosynthétique des plantes en tant que source d'aliment constituent l'un des problèmes les plus importants pour l'humanité. »

La mère et l'enfant dans le monde industriel

Présence de la mère indispensable

De ce que nous venons d'exposer jusqu'à maintenant, il faut donc tirer la conclusion que, dès l'âge de 3 mois jusqu'à l'âge de 3 ans, la mère est absolument et d'une manière ininterrompue nécessaire à l'enfant. Plus tard, une courte séparation est possible, sans créer des troubles graves, si elle n'excède pas quelques semaines. Depuis l'âge de 7 ans, une séparation d'une année est acceptée par l'enfant, car à cet âge-là il est capable de garder l'image de la mère, même si cette dernière est absente.

Nous espérons avoir pu démontrer ainsi que l'enfant ne peut se développer harmonieusement que dans le cadre d'une famille unie. La satisfaction des besoins essentiels de l'enfant se réalise le mieux au sein de sa famille. L'enfant abandonné qui ne peut se fixer durablement sur une image maternelle, ne parvient pas à structurer normalement sa personnalité. Il est absolument nécessaire d'avoir ces vérités à l'esprit si nous abordons maintenant le chapitre des solutions possibles permettant d'éviter une frustration traumatisante chez des petits enfants abandonnés par leur mère.

Les solutions possibles

En pratique, il existe quatre solutions principales :

1. Le home d'enfants où l'enfant en bas âge vit en permanence.
2. La crèche où l'enfant en bas âge vit pendant la journée.
3. Le jardin d'enfants pour les petits depuis 5 ans pendant le jour.
4. Le placement familial en permanence ou pour la journée.

1. **Le home d'enfants** est l'institution qui doit remplacer de nos jours la pouponnière vieux style. Bien sûr, d'anciennes pouponnières existent encore un peu partout. Des chronométrages dans de grandes pouponnières suisses ont démontré que le contact humain des bébés avec leurs nurses est extrêmement restreint, il n'excède souvent pas 20 minutes par période de 24 heures ! Le bain journalier, par exemple, prend de 2 à 7 minutes selon l'habileté des nurses qui font ce travail à la chaîne, l'une déshabillant le bébé, l'autre le savonnant, etc. Durant 23 heures et 40 minutes par jour, le bébé est complètement laissé à lui-même !

Le home d'enfants moderne est organisé selon le système des « petites familles ». La mère nurse s'occupe d'un petit groupe d'enfants d'âges différents pendant toute la durée du séjour de ces derniers au home. Les localités doivent être adaptées à ce système ; chaque petite famille a besoin de ses propres locaux. La nurse remplace la mère entièrement, elle joue avec les enfants véritablement le rôle d'une

mère. Durant les trois premières années de sa vie, l'enfant doit, si possible, ne pas changer de nurse et ne pas quitter le home.

Cette solution est uniquement nécessaire dans des cas spéciaux comme par exemple quand la mère est décédée ou gravement malade pendant une durée prolongée ; elle n'a sa place que dans les villes d'une certaine importance.

2. **La crèche** doit également être organisée selon le système des petites familles. Mais dans ce cas, les enfants passent la nuit et le week-end chez leur mère. En principe, la crèche reçoit des enfants depuis la naissance jusqu'au début de la scolarité. Toutefois, les enfants ayant accompli leur quatrième année, tout en restant intégrés à leur petite famille, peuvent quitter la crèche dans la matinée et dans l'après-midi pour aller jouer au jardin d'enfants. Comme dans le home, une nurse s'occupe d'un groupe de cinq à sept enfants d'âges différents qui forment avec elle la petite famille. La nurse a moins besoin d'un diplôme que d'être une bonne éducatrice avec des qualités maternelles ; elle ne doit pas changer et s'occupera toujours de la même petite famille.

Il faut dire que la crèche est sans doute un mal, mais un mal nécessaire et même souhaitable dans certaines situations. Voyons dans quelles circonstances elle se justifie :

A la fille-mère, obligée de gagner sa vie et ne pouvant assumer la responsabilité de l'éducation de son enfant, la crèche permettra de ne pas l'abandonner complètement. A la veuve sans ressources, elle permettra d'éviter la dissolution de son foyer et le placement de ses enfants à droite et à gauche. Ceci vaut aussi pour la femme divorcée qui reçoit une pension insuffisante de l'ancien conjoint. Pour toutes ces mères, l'existence d'une crèche peut empêcher la dislocation de la famille, permettre le maintien d'un contact quotidien entre mère et enfant, et éviter ainsi la coupure des liens affectifs extrêmement importants pour le développement harmonieux de l'enfant. A ces mères qui trouvent dans le placement à la crèche une aide efficace, il faut ajouter celles qui sont obligées de travailler parce que leurs maris se trouvent dans l'impossibilité de subvenir, totalement ou partiellement, à l'entretien de la famille, maris malades, infirmes, au chômage ou ne gagnant pas le minimum vital.

En face de tous ces cas sociaux, on pourrait évidemment débattre de la position de l'assistance publique, des assurances ou des caisses d'allocation. Ces mères, ces familles ne devraient-elles pas recevoir d'une façon ou d'une autre des secours qui permettraient d'éviter le travail de la femme ? Tant que ce problème ne sera pas résolu, l'existence des crèches ne saurait être mise en cause. (à suivre)



Léon Smulovic

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

Une qualité...



...qui court les rues !

4, rue du Rhône - Genève



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4
Tél. 24 42 10

Genève
Membre de la FREC

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées pour enfants



VOYAGES ET VACANCES

gratuits en collectionnant les bons de garantie des

Pâtes de Rolle



Une salle de bains
1 m²

pour week-end, chalets, studios, chambres, etc.

B. Petzold

17, rue de la Servette
Téléphone 33 80 30 - Genève

Les roses de Genève

**Etablissements
F. POUIGNIER**

Pinchat s/Carouge

En vente chez tous les fleuristes